



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation

08 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

08 DECEMBRE 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....27

Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

N° DEL-23-53

Objet

**Décision
modificative n° 6 :
ajustements
budgétaires de
l'exercice 2023**

Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération 23-13 du 05 avril 2023 adoptant le budget primitif de la commune de Marly,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Considérant que suite à la vérification de l'inventaire comptable de la ville avec l'actif de la trésorerie des biens de l'année 2023, des écritures de régularisations concernant l'équilibre budgétaire doivent être réalisées,

Considérant que le logiciel actuel de la gestion des ressources humaines n'étant plus adapté aux besoins de la collectivité, l'achat d'un nouveau logiciel est donc nécessaire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Fonctionnement	Investissement	
		Dépenses	Dépenses	Recettes
023 - virement à la section d'investissement		- 150,42 €		
65 - Autres charges de gestion courante	6512 Droits d'utilisation - informatique en nuage	46 000,00 €		
66 - Charges financières	66111 Intérêts réglés à l'échéance	- 46 000,00 €		
021 - virement de la section de fonctionnement				- 150,42 €
204 - subventions d'équipement versées	20422 subventions d'équipement aux personnes de droit privé		20 235,61 €	
		- 150,42 €	20 235,61 €	- 150,42 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 6 comme ci-dessus

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance
Nathalie KOSOLOSKY



Transmis en sous-préfecture le 21/12/2023.....
Document exécutoire à compter du 21/12/2023

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



2 | 2